

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2019-066/PR/MAMCBW portant approbation du Budget de l'Office Djiboutien du Droit d'Auteur et de Droit Voisin.

n° 2019-066/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

7 mars 2019

Numéro JO

n° 5 du 14/03/2019

Date du numéro

14 mars 2019

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992

**VU**La Loi n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

**VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Établissements Publics

**VU**La Loi n°150/AN/02/4ème L du 21 janvier 2002 portant adhésion de la République de Djibouti à la convention de Paris pour la Protection Industrielle, à la convention de Berne pour la Protection des œuvres artistiques et littéraires et à la convention de Stockholm créant l'OMPI

**VU**La Loi n°153/AN/06/5ème L du 21 juin 2006 relative à la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

**VU**La Loi n°154/AN/01/4ème L du 23 juillet 2006 relative au droit d'auteur et droit voisin

**VU**La Loi n°31/AN/14/7ème L du 06 février 2014 réorganisant le Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif

**VU**Le Décret n°2001-0011/PRE/PM du 04 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

**VU**Le Décret n°2001-0012/PRE/MEFPCP du 15 janvier 2001 portant règlement général su la comptabilité publique

**VU**Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre

**VU**Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU**Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères **VU** Le Décret n°2014-183/PR/MAMBWdu 09 juillet 2014 définissant l'organisation et le fonctionnement de l'Office Djiboutien des Droits d'Auteur et de Droit Voisin (ODDA)

**VU**La Séance du Conseil d'Administration de l'ODDA du 10 Décembre 2018

SUR Proposition du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Janvier 2019.

TEXTE INTÉGRAL

---

**Article 1**

Le budget prévisionnel de l'Office Djiboutien du Droit d'Auteur et de Droit Voisin (ODDA) pour l'exercice 2019 s'établit comme suit

---

– En produit :.....119.677.038FDJ– En charge

:.....119.377.038 FDJArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**